L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Gerbaux, No 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI, 3 JANVIER 1880

L'Abeille

Le rapport de M. Jules Mac

Nous avons sous les yeux le rapport de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique en France, relativement à la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Nous devrons négliger de citer la plus grande partie de ce document—le numéro du journal y suffirait à peine. Contentons-nous de dire que le rapporteur, après avoir examiné les diverses opinions en présence, arrive en finissant à ces conclusions :

....Ne comprend-on pas que votre résolution s'applique aux lois ou décrets qui ont été rendus contre l'Église, et qui ont fait de la liberté de l'enseignement supérieur une liberté dérisoire ? Ne comprend-on pas que, pendant ces dernières années, on a tenté de rendre définitives la confiscation et la spoliation dont les congrégations religieuses non autorisées ont été victimes ? Ne comprend-on pas que, si votre résolution était adoptée, elle ferait disparaître, en un jour, toutes les libertés d'enseignement supérieur, et que, par conséquent, elle ferait disparaître aussi la liberté du père de famille et la liberté de la presse elle-même, qui, toutes les deux, ont été établies par la même loi ?

Nous ne pouvons pas croire que votre résolution ait été votée dans une pensée aussi contraire à la liberté et à la justice. Nous aimons à penser que votre vote a été déterminé par la pensée que la loi du 12 juillet 1875 a besoin d'être complétée, et que vous avez voulu inviter le gouvernement à présenter un projet de loi qui, en maintenant la liberté de l'enseignement supérieur, en fasse disparaître les abus.

Nous sommes de cet avis.

Nous avons déjà dit que la loi du 12 juillet 1875 nous paraissait avoir été faite avec une précipitation regrettable. Elle a été votée à la fin d'une session, pendant une discussion générale du budget, et, pour ainsi dire, entre deux portes. Elle a été votée par un grand nombre de députés qui ne savaient pas ce qu'ils votaient, et qui ne se rendaient pas compte de la portée de leur vote. Elle a été votée par un grand nombre de députés qui ne savaient pas ce qu'ils votaient, et qui ne se rendaient pas compte de la portée de leur vote. Elle a été votée par un grand nombre de députés qui ne savaient pas ce qu'ils votaient, et qui ne se rendaient pas compte de la portée de leur vote.

Nous ne pouvons pas croire que votre résolution ait été votée dans une pensée aussi contraire à la liberté et à la justice. Nous aimons à penser que votre vote a été déterminé par la pensée que la loi du 12 juillet 1875 a besoin d'être complétée, et que vous avez voulu inviter le gouvernement à présenter un projet de loi qui, en maintenant la liberté de l'enseignement supérieur, en fasse disparaître les abus.

Nous sommes de cet avis.

Nous avons déjà dit que la loi du 12 juillet 1875 nous paraissait avoir été faite avec une précipitation regrettable. Elle a été votée à la fin d'une session, pendant une discussion générale du budget, et, pour ainsi dire, entre deux portes